

je suis étrangère et mon mari vient de mourir

Par asmabilal, le 07/12/2010 à 15:12

Bonjour, je suis étrangère avec un visa long séjour d'un an obtenu par mariage avec un conjoint français décédé depuis peu

d'une maladie. en attente de mon récépissé . Est ce que la France peut m'expulser en disant que je n'ai plus a rester ici car plus de point d'attache? merci

Par miyako, le 17/09/2015 à 21:25

Bonsoir,

Dans votre dossier de demande de carte de séjour,il faudra obligatoirement fournir un certificat d'hébergement ou quittance de loyer,1 certificat de travail,1 extrait de naissance,des fiches de paye en CDI.

Les cas sont examinés au cas par cas.

Amicalement vôtre suji KENZO